

# Déchets ménagers: Casablanca ose le tri sélectif

- Des quartiers pilotes seront retenus par les sociétés délégataires

- Le nouveau cahier des charges serait plus rigoureux

- La structure (SDL) qui sera chargée du contrôle, toujours en stand-by

**S'**AGIT-IL d'une nouvelle ère pour la gestion des déchets à Casablanca? Ce qui est sûr, c'est que le nouveau cahier des charges prescrit aux deux délégataires Sita El Beida et Averda est jugé plus draconien que l'ancien. Les sociétés de gestion des déchets doivent en effet renouveler complètement le parc de véhicules actuel, repris d'ailleurs en piteux état, après 10 ans de service.

Pour ce faire, 480 millions de DH doivent être investis dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de leurs contrats (1er mars 2014). En attendant, ce sont des véhicules vétustes et déginglées qui continuent de circuler dans les ruelles ca-



## La collecte des ordures en chiffres

**Budget annuel: 530 millions de DH**  
**Quantité de déchets: 2.600 tonnes /jour**  
**Préfecture Anfa: 571 tonnes/jour**  
**RH: 6.000 ouvriers dont 1.500 relevant de la CUC**  
**Coût des déchets: 265 à 281 DH par tonne**  
**Coût des gravats: 111 DH/tonne**  
**Coût des déchets verts: 530 à 575 DH/tonne**

La date de validité du nouveau contrat de gestion des déchets est valable du 1er mars 2014 au 28 février 2021 (Infographie L'Economiste)

sera au tour de Aïn Chock et Ben M'sick», affirme Houda Chichaoui, chef de la division de la gestion des déchets solides au conseil de la ville.

Le nouveau cahier des charges est le fruit de plusieurs mois de travail qui a démarré en avril 2013 et d'un benchmark avec les meilleures pratiques en matière

dans les mois à venir une société de développement (SDL) chargée du contrôle des sociétés délégataires de la gestion des déchets. Ce projet, qui figurera au menu de la prochaine session du conseil de la ville (prévue le 30 avril 2014), tarde à voir le jour en raison de la réticence des élus (cf. édition du 31 mars 2014).

choisis dans les mois à venir pour entamer ce nouveau mode de collecte des ordures.

Autre nouveauté stipulée par le cahier des charges: l'adoption du système de GPS pour suivre l'itinéraire des engins qui doivent répondre aux dernières normes en matière de respect de l'environnement. Ces derniers seront également équipés d'un réservoir spécial pour récupérer le lixiviat (jus de déchets qui laisse un sillon nauséabond derrière les véhicules). Les délégataires seront dorénavant tenus de signer des contrats de maintenance avec les fournisseurs de véhicules et de les soumettre à une expertise annuelle. De même, toute sous-traitance des services du délégataire est soumise à l'accord préalable de l'autorité délégante. Ils doivent en outre prévoir une flotte supplémentaire prête à assurer la relève. Ces véhicules de rechange doivent être opérationnels dans un délai de 2 heures. Objectif: assurer la continuité du service en cas de panne des engins ou d'accident.

Quant aux dépôts des véhicules, ils seront équipés de caméras directement reliées à la commission chargée du suivi du conseil de la ville.

Rappelons que le nouveau cahier des charges est entré en vigueur le 1er mars dernier, date à laquelle les nouveaux délégataires ont été désignés à l'issue d'un appel d'offres (cf. édition du 12 février 2014). Cette fois-ci, la validité du contrat est limitée à 7 ans (soit jusqu'à 2021), au lieu de 10, comme ce fut le cas pour les précédents contrats. □

Aziza EL AFFAS

## Zones d'intervention par délégataire



sablançaises.

C'est dans le but d'expliquer les exigences du nouveau cahier des charges que le conseil de la ville organise une tournée dans les préfectures et arrondissements de Casablanca durant les mois d'avril et mai. «Chaque semaine, nous cibons deux préfectures. A ce jour, nous avons déjà touché les préfectures de Hay Hassani, Anfa et Sidi Bernoussi. Cette semaine, ce

de gestion des déchets à Madrid, Paris, Barcelone, Rome, Tunis, Istanbul...

Parmi les principaux points retenus au terme de ces travaux, figurent l'amélioration de la qualité des services, le renouvellement du parc, la formation des ressources humaines et le renforcement des capacités de suivi et de contrôle quotidien des prestations. D'ailleurs, pour améliorer le suivi, il est prévu de créer

Dans ce sens, un nouvel arsenal juridique permet de renforcer les actions de contrôle et de suivi. «Ce nouveau contrat comporte pas moins de 90 mesures et sanctions applicables en cas de non-respect des clauses», précise Chichaoui.

Et pour la première fois, des points de regroupement aménagés ainsi que le principe de collecte sélective feront leur apparition. Des quartiers pilotes seront